

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il n'y a pas de communication particulière à transmettre.

Le Conseil prend acte de l'absence de communication et information.

3. Finances - Arrêté ministériel du 7 mai 2026 - Approbation des comptes communaux de l'exercice 2025 - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre indique que, par arrêté ministériel du 7 mai 2026, le ministre des Pouvoirs locaux a approuvé les comptes communaux pour l'exercice 2025.

Le Conseil prend acte de l'arrêté ministériel du 7 mai 2026 approuvant les comptes communaux pour l'exercice 2025.

4. Octroi d'un subside ordinaire à l'ASBL Carpe Diem - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que l'ensemble musicale CARPE DIEM sollicite un subside de la Commune à hauteur de 450 euros.

Il explique que ce subside est destiné à couvrir certaines dépenses de la chorale, à savoir la rémunération de leurs cheffes de chœur (2) et des musiciens, couvrir une partie des frais de déplacement et soutenir l'organisation des événements et activités ouverts au public.

Le Collège a marqué son accord sur l'octroi du subside.

Elle précise que le versement du subside est subordonné à la transmission des pièces justificatives.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer ledit subside à l'organisation.

À l'unanimité, le Conseil octroie un subside de 450 euros à l'ASBL Carpe Diem.

5. Réseau "Talent Exchange" du SPF BOSA - Adhésion - Adoption

Monsieur le Bourgmestre explique que la Commune a décidé de rejoindre le réseau *Talent Exchange* du Service Public Fédéral Stratégie & Appui.

Il explique que ce réseau a été mis en place par l'administration fédérale afin de permettre aux organisations membres du réseau de bénéficier de personnes compétentes et engagées pour réaliser des missions temporaires au sein d'autres organisations membres du réseau.

En d'autres termes, la Commune pourrait recourir au réseau en vue de recruter temporairement un profil déterminé afin de mener à bien un projet défini. Il s'agit donc d'une mise à disposition d'un membre du personnel d'une autre administration membre (généralement, en provenance des services fédéraux) pour une durée de six mois à un an.

Cette adhésion est gratuite et sans obligation de recourir au réseau.

Madame Knaepen indique qu'à son sens, il s'agit d'une bonne idée de fonctionner de cette façon. En effet, la taille de notre administration commande de pouvoir disposer d'une expertise déterminée pour la gestion de certains dossiers.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention.

À l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer au réseau *Talent Exchange* et de signer la charte y relative.

6. Marché de services - Accord-cadre pour la prise en charge de terres excavées en installation autorisée - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

En raison de difficultés d'ordre administratives, Monsieur Jansen sollicite que ce point soit reporté à la prochaine séance.

Monsieur le Bourgmestre propose de reporter ce point.

À l'unanimité, le Conseil reporte ce point à une prochaine séance.

7. Règlement-redevance sur l'octroi de concessions au cimetière - Exercices 2026 à 2031 - Révision - Adoption

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que, dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement de nouveaux caveaux dans les cimetières de la Commune, il y a lieu de procéder à une adaptation du montant des redevances réclamées pour l'octroi d'une concession.

Elle précise que les nouveaux tarifs sont repris dans le projet de délibération transmis aux Conseillers.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-redevance.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-redevance est valable dès son entrée en vigueur jusqu'à l'exercice 2031.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le règlement-redevance.

À l'unanimité, le Conseil adopte la révision du règlement-redevance sur l'octroi de concessions au cimetière.

8. Chaussée verte (N614) - Projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur le remplacement de panneaux B1 par des panneaux B5 - Avis

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique que le SPW a entamé une démarche de sécurisation des voiries communales formant un carrefour avec la Chaussée verte. Cette sécurisation serait matérialisée par le remplacement des panneaux B1 "Céder le passage" par des panneaux B5 "STOP".

Les voiries concernées sont les suivantes:

- Rue des Frênes,
- Rue Campagne d'Or,
- Rue de la Paix de Fexhe,
- Rue du Cheval Blanc ;

Monsieur Jansen explique que le marquage pour le carrefour avec la rue de la Paix de Fexhe sera réalisé par la Commune, dans la mesure où ces mesures sont prévues dans le marché de réfection de la voirie.

Monsieur le Bourgmestre propose donc d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel.

À l'unanimité, le Conseil émet avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel.

9. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 1er trimestre 2026

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que Madame la Commissaire d'arrondissement f.f. a procédé à la vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 1er trimestre de l'année 2026.

Aucune remarque n'a été formulée.

Monsieur le Bourgmestre propose de prendre acte du procès-verbal de vérification d'encaisse.

Le Conseil prend acte du procès-verbal de l'encaisse du Directeur financier pour le 1er trimestre de l'année 2026.

10. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la précédente séance.

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20h20.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h24.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE